Personnes handicapées: carte de stationnement communautaire

1995/0353(SYN) - 30/03/1998

Le rapporteur s'est félicité de ce que la position commune constitue une nette amélioration de la proposition initiale. Le Commissaire Flynn, après avoir souligné que les différents systèmes qui existent dans les pays membres posent encore beaucoup de problèmes, a déclaré que l'adoption finale de la part du Conseil du texte en question permettra aux handicapés de bénéficier de certaines facilités de parking dans n'importe quel pays membre de l'Union, et il a ajouté que tout en s'agissant d'un résultat peut-être encore modeste, on peut déjà le considérer comme un pas important vers la suppression des barrières qui entravent la pleine intégration dans la société européenne de toutes les catégories de personnes défavorisées.